

1 - Identification du mélange de substances et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange : Desert Raven
Marque : Fuu
Gamme : Original

Conditionnement : Bouteille en Polyéthylène téréphtalate – 10 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées E-liquide destiné à être utilisé dans un dispositif de type cigarette électronique
Utilisations contre indiquées Non disponible

Usage formellement interdit aux enfants et aux mineurs. Usage déconseillé aux femmes enceintes ou allaitantes comme aux personnes sensibles ou hypersensibles à l'un des composants. En cas de doute, il est conseillé de faire des tests de réactions allergiques avant tout usage du mélange.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SARL E-RAG - 118 130 avenue Jean Jaurès - 75171 Paris CEDEX 19 Tél : +33 (0)1 84 17 60 94

Téléphone
Email de contact

Personne responsable Jean Moiroud

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact avec la peau.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger

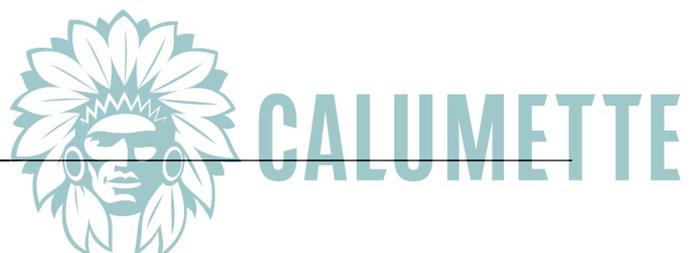


Mention d'avertissement

Attention

E-RAG

118 130 avenue Jean Jaurès
75171 Paris Cedex 19
+33(0)1 84 17 60 94



Mentions de danger (H)	H312 Nocif par contact avec la peau. H302 Nocif en cas d'ingestion
Eléments d'étiquetage additionnels	
Conseils de prudence – Prévention	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence – Intervention	P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
Conseils de prudence – Stockage	P405 Garder sous clef.
Conseils de prudence – Elimination	

2.3. Autres dangers

Non disponible

Informations complémentaires

-

3 - Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
propane-1,2-diol N°CAS: 57-55-6 N°EC: 200-338-0 N°IDX:	C < 60 %		
nicotine N°CAS: 54-11-5 N°EC: 200-193-3 N°IDX: 614-001-00-4	C = 0.4%	R27, R25, R51/53	-
		Acute Tox. 3: H301 Acute Tox. 1: H310 Aquatic Chronic 2: H411	-



glycerol N°CAS: 56-81-5 N°EC: 200-289-5 N°IDX:	36 % ≤ C ≤ 44 %	
Mélange aromatique N°CAS: N°EC: N°IDX:	C < 20 %	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

Informations complémentaires

-

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison. Ôter les vêtements contaminés ou imbibés
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un medecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Pour les secouristes	Pas d'information

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information
Effets	Pas d'information

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations complémentaires

-

5 - Mesures de lutte contre l'incendie



CALUMETTE

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

Informations complémentaires

-

6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.
Reportez-vous au chapitre 8 pour les équipements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

Informations complémentaires

-

7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Laver soigneusement après manipulation

Eviter l'ingestion

Protéger de la lumière du soleil.



7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.
Protéger du rayonnement solaire.
Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

Informations complémentaires

-

8 - Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues :

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.
Laver les mains avant et après utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

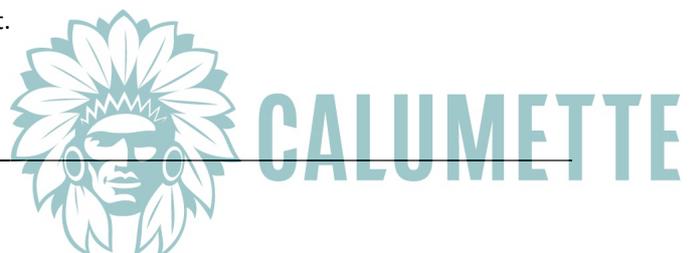
Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

Informations complémentaires

E-RAG

118 130 avenue Jean Jaurès
75171 Paris Cedex 19
+33(0)1 84 17 60 94



9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Pas d'information
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Pas d'information
pH	-
Point de fusion / congélation	Pas d'information
Point d'ébullition	- °C
Point éclair	- °C
Taux d'évaporation	Pas d'information
Inflammabilité	Pas d'information
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Pression de vapeur	Pas d'information
Densité de vapeur	Pas d'information
Densité relative	Pas d'information
Solubilité dans l'eau	Pas d'information
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information
Log Kow	Pas d'information
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information
Température de décomposition	Pas d'information
Viscosité	Pas d'information
Propriétés explosives	Pas d'information
Propriétés comburantes	Pas d'information

9.2. Autres informations

Viscosité cinématique

Informations complémentaires

-

10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Pas de réaction dangereuse lorsque le produit est manipulé et stocké conformément aux dispositions



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Informations complémentaires

-

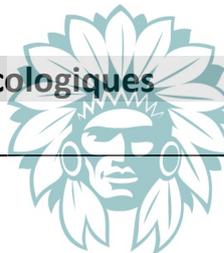
11 - Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'information
Corrosion cutanée	Pas d'information
Lésions oculaires	Pas d'information
Sensibilisation	Pas d'information
Mutagenicité des cellules germinales	Pas d'information
Cancérogénicité	Pas d'information
Toxique pour la reproduction	Pas d'information
Toxicité spécifique unique	Pas d'information
Toxicité spécifique répétée	Pas d'information
Danger par aspiration	Pas d'information
Autres informations	Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

Informations complémentaires

-

12 - Informations écologiques



CALUMETTE

12.1. Toxicité Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible

12.6. Autres effets néfastes Non disponible

Informations complémentaires

-

13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales

13.2. Codes déchet

Pas d'information

Informations complémentaires

-

14 - Informations relatives au transport

Non disponible

Informations complémentaires

-

15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : EU REACH : Registered substances

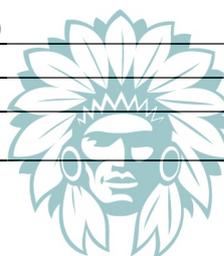
Substance	CAS	EC
propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

E-RAG

118 130 avenue Jean Jaurès
75171 Paris Cedex 19
+33(0)1 84 17 60 94



CALUMETTE

Règlement : EU REACH/CLP : RAC Opinions on proposals for CLH

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

Règlement : EU CLP : Submitted CLH proposals

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3
propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

Informations complémentaires

-

16 - Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création :

Date de révision :

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information



16.4. Méthodes utilisées pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents.

(Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger (H):

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

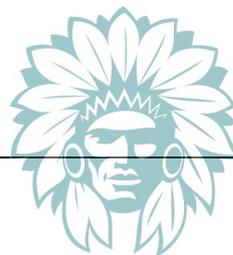
Pas d'information

Informations complémentaires

-

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.





CALUMETTE

E-RAG

118 130 avenue Jean Jaurès
75171 Paris Cedex 19
+33(0)1 84 17 60 94